

II L'espace jeunesse un espace différent ?

L'espace jeunesse est un espace dédié à la jeunesse dont l'objectif est de s'adapter à ce public. Cet espace jeunesse construit une partie de son identité par le choix du mobilier et de la signalétique favorisant ainsi l'autonomie de l'enfant. Des collections sont au cœur de l'espace jeunesse, elles contribuent à l'éveil de l'enfant et à développer sa curiosité, une attention particulière est portée à ces publications par la législation. Les bibliothèques prennent en compte les pratiques de lecture des jeunes en fonction de leur âge : pour les acquisitions, le fonctionnement et le classement. Les bibliothèques municipales françaises possèdent aujourd'hui un espace jeunesse, il en résulte une séparation des publics au sein des bibliothèques ce qui entraîne des différences au niveau des sections. Cependant est-ce un espace si différent de l'espace adulte ?

A) Un mobilier spécifique et adapté

Pour mieux comprendre la spécificité du mobilier de l'espace jeunesse, il faut d'abord parler du mobilier traditionnel en bibliothèque. Ce mobilier est constitué de tables carrées et de chaises en bois. Dès les années 1920, le CARD a introduit l'idée d'un mobilier adapté aux enfants dans les bibliothèques. Cette réflexion a d'abord été mise en œuvre dans les bibliothèques américaines qui sont les premières à se doter de section jeunesse, notamment la bibliothèque publique de New York qui a une section enfantine avant les années 1920. Hélène Weis évoque la bibliothèque de la Rochelle qui s'inspire de l'Heure Joyeuse mais précise qu'à Paris le mobilier est plus adapté : *« Excepté le cadre ancien, l'allure générale est celle de l'Heure Joyeuse de Paris, sauf que Paris avait un mobilier adapté à la taille des enfants, avec des tables et des chaises basses pour les plus*

*petits*⁵². » En résulte une double adaptation : une réduction de la taille du mobilier pour être à la hauteur des enfants (chaises, tables, étagères, bacs...) et un mobilier attractif et confortable : meubles colorés, tables rondes pour éviter que les enfants se fassent mal avec un coin de table.

Aujourd'hui les bibliothèques sont des espaces de plus en plus lumineux et de plus en plus colorés. Le mobilier adulte en bibliothèque a connu des évolutions, au départ le mobilier est en bois puis on passe au plastique. Le mobilier devient plus confortable par exemple des banquettes moelleuses offrent la possibilité aux usagers de se délasser. Ce mobilier confortable que choisissent les bibliothèques permet peut être aux usagers de rester plus longtemps dans un espace où ils se sentent bien. L'espace jeunesse ne fait pas exception. Les trois médiathèques de l'étude de cas ont toutes les trois fait appel au même fabricant d'architecture d'intérieur IDM. « IDM Médiathèque est née⁵³ au retour du salon ABF (Association des Bibliothécaires Français) de Marseille dans l'esprit d'un éditeur de mobilier contemporain et d'un designer⁵⁴. » Cette entreprise a vu la nécessité de créer une gamme architecturale uniquement pour les médiathèques ainsi que de développer un mobilier plus spécifique à l'espace jeunesse. Aujourd'hui, il existe des fabricants de meubles pour les bibliothèques jeunesse. Ce n'est pas le cas du temps de l'Heure Joyeuse, Hélène Weis écrit « Ce mobilier encore visible dans les actuels locaux de l'Heure Joyeuse venait des Etats-Unis puisqu'il n'y avait pas en France de mobilier pour bibliothèque adapté aux enfants⁵⁵ ». IDM Médiathèque n'est pas le seul fabricant, il existe aussi NELCO spécialisé dans le mobilier des médiathèques qui a lui aussi développé une gamme pour la jeunesse. IDM ne travaille pas uniquement pour les médiathèques, cependant cette entreprise a élaboré une collection uniquement dédiée aux médiathèques. Les trois bibliothèques de l'étude de cas ont recouru au même prestataire cependant le résultat donne trois espaces différents. Le choix du mobilier est l'un des éléments qui a contribué à donner différents espaces.

1) Le mobilier à l'usage des lecteurs

On peut distinguer plusieurs types de mobilier adaptés à la taille des enfants, en particulier pour les tout-petits. Ce mobilier spécifique se développe avec l'apparition des jeunes lecteurs en médiathèques. Tout d'abord le mobilier qui sert à s'asseoir. Les bibliothèques Gao Xingjian et Lisa Bresner ont notamment des petites tables et des petites chaises dans le coin destiné à la petite

⁵² WEIS, Hélène, *Les bibliothèques pour enfants*, op. cit. p. 36-37

⁵³ Je n'ai pas trouvé la date précise de la création IDM médiathèque sur leur site internet.

⁵⁴ Phrase extraite du site <http://www.espace-idm.com/IDM-mediathèque-produits.php>

⁵⁵ WEIS, Hélène, *Les bibliothèques pour enfants*, op. cit. p. 36

enfance. La bibliothèque Ormédo a un mobilier adapté à l'usage des plus jeunes, ce ne sont pas des chaises mais des coussins colorés en forme de puce ou des petits poufs design. (Voir annexe 2 p 65). Ici, on voit déjà une différence, on pense l'espace différemment par le biais du mobilier. Dans un cas, les bibliothèques optent pour un mobilier plus traditionnel de petites tables et de chaises. Ainsi dans la médiathèque Lisa Bresner, des petites chaises entourent deux petites tables, ici on retrouve une organisation qui est la même que dans l'espace adulte. La bibliothèque Ormédo, elle s'oriente vers un style plus moderne et plus relaxant. Les coussins en forme de puce peuvent être déplacés selon le choix des enfants. Dans tous les cas, le mobilier permet de créer une ambiance dans l'espace. Un mobilier coloré donne une ambiance chaleureuse pour tous les lecteurs ainsi qu'un espace plus rassurant pour les plus jeunes. Les coussins peuvent être regroupés pour faire une lecture à plusieurs notamment pendant l'Heure du Conte soit on les disperse pour permettre une lecture individuelle. Il en va de même pour les chaises. On peut déplacer le mobilier pour l'adapter aux pratiques de lecture des jeunes mais on le fait plus en espace jeunesse pour les plus jeunes que pour les plus grands. Quoiqu'il en soit ce mobilier adapté montre que les bibliothèques tiennent compte de la spécificité de cet espace, en le rendant plus accessible, plus pratique pour ces usagers. Une autre différence entre Ormédo et les deux autres médiathèques, c'est que l'espace bibliothèque⁵⁶ a pour sol une moquette alors que pour le reste de l'espace public on a du carrelage. Cette moquette permet aux enfants de s'asseoir par terre sans être assis sur un pouf ou un coussin. Les deux autres médiathèques n'ayant pas de moquette, les enfants sont moins incités à s'asseoir par terre. Dans le milieu professionnel des bibliothèques, le mobilier jeunesse fait partie intégrante de cet espace. L'auteur Bérénice Waty dans son article « Des tout-petits usagers de la section jeunesse »⁵⁷, se penche sur les jeunes usagers en bibliothèque et relève l'importance du mobilier pour les enfants en bibliothèques. Elle écrit ce que ressentent les plus jeunes usagers de la section jeunesse : « *Mais ils insistent également sur des aspects matériels qui rendent le séjour agréable dans ces lieux : ils sont sensibles aux couleurs et différents matériaux présents, ils apprécient les meubles adaptés à leur taille (jusqu'au tabouret aux toilettes, ou les portemanteaux)...* »⁵⁸. Ce mobilier spécifique, permet de développer l'autonomie des enfants. En effet le mobilier étant à leur taille, ils n'ont pas forcément besoin, voire pas besoin d'aide de la part des adultes.

Dans le même esprit, des toilettes adaptées à leur taille permet de développer leur autonomie. A la bibliothèque Ormédo des toilettes adaptées aux enfants sont situées juste à côté de

⁵⁶ L'espace bibliothèque à Ormédo est consacré aux collections de livres de la section jeunesse à la section adulte.

⁵⁷ WATY, Bérénice, « Des tout-petits usagers de la section jeunesse », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 2, Paris, 2013, p. 20-23

⁵⁸ WATY, Bérénice, « Des tout-petits usagers de la section jeunesse », op. cit. p. 20

l'espace jeunesse. Dans la même optique, la médiathèque Gao Xingjian a des toilettes juste à côté de son espace pour les tout-petits. Les médiathèques tiennent compte de l'âge de ce public et mettent en place des logiques spatiales. Ici la proximité des toilettes des espaces jeunesse rend leur accès plus facile. Cela évite que l'enfant sorte de l'espace jeunesse pour se rendre aux toilettes, il reste à côté de l'espace familial. C'est rassurant aussi pour les parents, car ils savent que leurs enfants restent dans l'espace jeunesse et ne vont pas s'en éloigner trop car les toilettes sont à proximité. En restant dans le mobilier « pratique », lors de mes observations sur le terrain, je n'ai pas aperçu de portemanteaux adaptés à la taille des plus jeunes (3-6 ans). Donc, ils ne peuvent pas déposer leur manteau dans un espace où ils sont sûrs de le retrouver plutôt que de le laisser trainer par terre ou l'avoir dans les mains au moment de choisir ses ouvrages. Cependant, le mobilier dont il est question dans ces espaces jeunes est surtout à destination des plus jeunes. Qu'en est-il pour les plus grands (6-17 ans) usagers de ces espaces ?

A l'intérieur de la médiathèque Lisa Bresner, près du fonds adolescent et du fonds jeune, de gros coussins sont mis entre les étagères et la baie vitrée à l'attention de ces usagers. Ce mobilier permet de s'asseoir de façon plus décontractée. Dans les autres cas, le mobilier pour les adolescents et les adultes est le même. Il n'existe pas de mobilier pensé uniquement pour un public jeune (6-10 ans) ou un public adolescent (11-17ans). En effet sur le site d'IDM, un onglet fait référence au mobilier jeunesse. Quand on clique sur cet onglet, on arrive sur une page avec des photos d'un mobilier à destination d'un public plus jeune environ les 3-6 ans. (Voir Annexe 3 p 66). IDM emploie ce mot « jeunesse » on pourrait alors penser trouver un mobilier adapté à tous les âges de la jeunesse. Or ce n'est pas le cas sur le site, ici le mot « jeunesse » n'est pas pris dans sa globalité puisqu'il ne s'adresse qu'aux jeunes enfants. Cela, peut amener une réflexion sur le vocabulaire que l'on utilise pour désigner l'espace destiné à la jeunesse⁵⁹.

Le mobilier en bibliothèque est au début constitué de chaises et de tables en bois. Peu à peu le mobilier pour les bibliothèques connaît des évolutions. Une grande évolution est l'adaptation d'un mobilier destiné aux jeunes lecteurs depuis les années 1920. Ensuite, on assiste à un changement de matériaux le plastique et le tissu se substituent au bois. Petit à petit, l'apparition de très jeunes lecteurs en bibliothèques permet le développement d'une production spécifique à l'usage des tout-petits.

⁵⁹ Voir partie I C de ce mémoire

2) Le mobilier de rangement

Après m'être intéressée au mobilier d'assise, il faut aussi analyser un autre type de mobilier celui qui s'adapte aussi à l'âge des usagers, c'est le mobilier servant au rangement des documents. Les albums enfants et albums des tout-petits sont placés dans des bacs à hauteur d'un enfant. Il y a aussi des bacs avec tiroirs et des étagères tiroirs. Le mobilier de rangement est adapté en fonction des âges : des bacs pour les plus jeunes, des tiroirs et des étagères pour les plus grands. Il y a une adaptation du mobilier en fonction de la taille de l'utilisateur jeune afin que celui-ci puisse se saisir des collections qui le concernent sans aide. On constate aussi que chaque collection a un mobilier de référence. Prenons l'exemple des albums pour enfant ou des livres-CD qui sont très souvent dans des bacs. A contrario les romans adolescents se situent sur des étagères. Les adolescents (11-17ans) ont le même mobilier que les adultes. L'enjeu d'avoir un mobilier adapté permet de faciliter physiquement l'accès aux documents. Le mobilier change en fonction de la taille du jeune usager afin que les documents qui le concernent soient à la hauteur de sa vision. Inversement ce mobilier peut aussi restreindre l'accès à des documents. La visibilité des collections est d'une certaine manière régulée en raison du mobilier au sein des bibliothèques. Les documents, qu'on estime pour eux, sont mis en valeur dans des mobiliers de rangement adaptés à leur taille. Cependant les ouvrages qui ne les concernent pas⁶⁰ sont plutôt mis en hauteur ou dans des endroits plus difficiles à trouver. Ces documents sont donc hors d'atteinte de leur champ visuel. C'est une censure visuelle adaptée qui s'appuie sur le mobilier. Les bibliothécaires décident de ce qu'ils mettent dans ces espaces jeunesse mais il faut prendre en compte que plusieurs usagers d'âges différents cohabitent dans le même espace. Il existe des présentoirs pour les nouveautés mais ces derniers ne sont pas adaptés à la taille des plus jeunes usagers. Le mobilier de rangement est ensuite disposé au sein des espaces jeunes, dans lesquels sont rangées les collections jeunesse.

On observe une originalité du mobilier dans les médiathèques lorsque celui-ci forme un espace : le cas du mobilier structure. Depuis la fin du XX^{ème} siècle, de nouveaux mobiliers apparaissent en bibliothèques, notamment des mobiliers avec roulettes qui permettent de les déplacer donc de moduler l'espace en fonction des besoins. Un autre concept se développe en bibliothèque : c'est « la micro architecture⁶¹ », cela consiste à intégrer un mobilier qui forme lui-même un espace à part entière. (Par exemple le Nid à la Médiathèque La Clairière – Fougères dans l'Ille et Vilaine). Le mobilier, le plus imposant relevé dans les médiathèques de mon étude cas, est

⁶⁰ Des documents qui concernent les tabous de notre société actuelle que certaines personnes jugent inadaptés pour les enfants.

⁶¹ Terme utilisé sur le site IDM médiathèque

sans conteste le « Cube⁶² » (Voir Annexe 4 p 66) qui délimite l'espace dédié à la petite enfance à la médiathèque Gao Xingjian. Ce « Cube » est une sorte de niche colorée pour les plus petits. Des bacs pour mettre les albums jeunesse sont intégrés à la structure, quelques coussins sont disposés dans cet espace. Ce « Cube » est visible de toute la médiathèque. Pour accéder aux revues, aux jeux de sociétés et jeux vidéo, on est obligé soit de passer à l'intérieur du Cube, soit sur le côté de celui-ci. La circulation oblige à passer à côté de cet espace dédié à la petite enfance si on souhaite accéder aux ressources citées précédemment. Ce mobilier représente deux enjeux. Tout d'abord un usage interne il permet de ranger les documents. Il dégage aussi une visibilité externe, on le voit de loin, il est impossible de ne pas le voir, ce mobilier-structure met cet espace en valeur par rapport aux autres espaces de la bibliothèque. Le fait que l'on mette cet espace des tout-petits en valeur signifie qu'on lui attache de l'importance. La médiathèque Lisa Bresner comme la plupart des médiathèques dispose au sein de son espace petite enfance, un endroit dédié à l'Heure du Conte. Il s'agit d'un banc en arc de cercle et on peut tirer des rideaux qui sont accrochés au plafond afin de faire un espace en forme de cercle isolé du reste de la médiathèque. On crée un espace cocon lors de cette animation et une ambiance propice pour écouter les histoires.

Les bibliothèques tiennent compte de la spécificité du public jeunesse en ayant des mobiliers de rangement adaptés à ce public mais qu'en est-il pour le matériel et le mobilier informatique ?

3) Matériel et mobilier informatiques adaptés aux enfants ?

Au niveau du matériel et du mobilier informatiques aucune des trois médiathèques de l'étude de cas n'a opté pour des ordinateurs avec un clavier adapté aux jeunes enfants. Pourtant cela existe, des claviers sont simplifiés et ont des touches plus grandes et colorées. Les médiathèques n'ont pas fait ce choix. On peut émettre plusieurs hypothèses : tout d'abord c'est une question de budget, pourquoi prendre des claviers uniquement pour les plus jeunes usagers qui ne vont pas forcément s'en servir faute de savoir utiliser un ordinateur ? Une autre raison que l'on peut émettre : ne pas favoriser un rapport à l'écran trop tôt chez le jeune usager et l'encourager à aller vers des ouvrages adaptés à son âge. L'une des missions des bibliothèques est de développer la lecture publique. On observe que les ordinateurs mis à disposition ne sont pas à hauteur d'enfant (3-6 ans), en effet les chaises en face des postes informatiques sont adaptées pour un public plus grand. De

⁶² Une appellation de l'espace dédié aux tout-petits utilisée par le personnel de la médiathèque.

plus, on constate aussi qu'en fonction du règlement des médiathèques la classe d'âge 0-6 ans n'a pas forcément accès aux ordinateurs⁶³.

Le mobilier pour la jeunesse peut parfois être un modèle réduit de ce que l'on propose aux adultes. De plus certaines tendances comme le choix des matériaux pour le mobilier en bibliothèque sont similaires pour l'espace enfant et pour l'espace adulte. Cependant des mobiliers d'assise et de rangement sont pensés uniquement pour eux. Le public des 3-6 ans est privilégié pour le mobilier d'assise adapté à sa taille, à contrario les fabricants de meubles ne créent pas de mobilier tenant compte des pratiques du public jeune et adolescent. Les bibliothèques en disposant des coussins type Fatboy par terre s'adaptent aux pratiques de lecture de ce public jeune adolescent. Le mobilier au sein de l'espace jeunesse répond à la fois à un côté esthétique et pratique mais aussi à une logique de l'organisation spatiale. De plus, avec un mobilier adapté à sa taille, le jeune lecteur peut développer son autonomie. Ce mobilier jeunesse fait partie de l'identité de cet espace jeunesse. L'élaboration et les changements de ce mobilier adapté à la jeunesse contribuent à l'évolution de l'espace jeunesse en bibliothèque. Cette réflexion conduite sur le mobilier adapté au jeune est aussi à mener sur les collections jeunesse.

B) Des collections adaptées

Depuis le XIX^{ème} siècle, on assiste au développement du livre pour enfants, aujourd'hui en France, selon le syndicat national de l'édition : « *L'édition jeunesse en France est le deuxième secteur éditorial⁶⁴ en termes de poids économique. Elle représente 13.4 % du chiffre d'affaires des éditeurs soit un chiffre d'affaires de 342.4 millions d'euros. Le prix moyen du livre jeunesse est bas, ce qui explique qu'il représente 20.3% des ventes en volume⁶⁵.* » Il existe une grande variété éditoriale des collections adaptées à la jeunesse, on en retrouve dans les bibliothèques. Ces collections jeunesse ne situent pas toutes au même endroit. Le cœur de la collection jeunesse se situe dans l'espace jeunesse mais d'autres collections concernant le jeune usager sont en dehors de cet espace. Depuis 1945, on se soucie plus de ce que lisent les enfants. Une évolution importante se dessine avec la reconnaissance d'une autonomie du jeune lecteur, en effet les enfants ont un accès libre aux collections en médiathèque. C'est pourquoi ces collections jeunesse sont contrôlées

⁶³ Voir partie III A de ce mémoire sur les accès aux ordinateurs

⁶⁴ Le premier secteur éditorial étant la littérature (26,4% du chiffre d'affaire des éditeurs).

⁶⁵ Chiffre sur l'édition jeunesse pour 2013 en France disponible sur le site : <http://www.sne.fr/ledition-jeunesse-en-france/> (consulté le 4 mai 2015)

avec particulièrement d'attention. La lecture jeunesse et plus particulièrement celle des jeunes enfants est souvent surveillée, en raison de l'enjeu qui se cache derrière : son devenir d'adulte et de citoyen.

1) La loi du 16 juillet 1949 et ses révisions

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale on se soucie de ce que lisent les enfants. Quatre ans plus tard est promulguée la loi du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse. Le premier article de la loi décrit quelles sont les publications concernées par la loi : « *Sont assujetties aux prescriptions de la présente loi toutes les publications périodiques ou non qui, par leur caractère, leur présentation ou leur objet, apparaissent comme principalement destinées aux enfants et adolescents. Sont toutefois exceptées les publications officielles et les publications scolaires soumises au contrôle du ministre de l'éducation nationale*⁶⁶. » On constate qu'il y a une distinction entre les publications officielles, scolaires et les autres publications. Les deux premières publications dépendent du ministère de l'Éducation nationale. Les autres publications sont soumises au contrôle du ministère de la Justice (voir article 3 de la loi). Dans l'article 2 est énoncé tous les termes ou idées que l'on ne doit pas retrouver dans ces publications jeunesse : « *Les publications visées à l'article 1er ne doivent comporter aucune illustration, aucun récit, aucune chronique, aucune rubrique, aucune insertion présentant sous un jour favorable le banditisme, le mensonge, le vol, la paresse, la lâcheté, la haine, la débauche ou tous actes qualifiés crimes ou délits ou de nature à démoraliser l'enfance ou la jeunesse. Elles ne doivent comporter aucune publicité ou annonce pour des publications de nature à démoraliser l'enfance ou la jeunesse*⁶⁷. » L'article vise à protéger la jeunesse. Cet article 2 connaît des révisions depuis 1949, le propos est évoqué plus largement ci-dessous. L'article 3 de la loi prévoit une commission de contrôle qui siège au ministère de la Justice et demeure sous la tutelle du garde des Sceaux, c'est encore le cas aujourd'hui. A l'origine la Commission s'intitule : Commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à la jeunesse. Aujourd'hui, on a gardé l'intégralité du nom de la Commission à l'exception des termes à la jeunesse qui ont été remplacés par à l'enfance et à l'adolescence. Actuellement, Madame Martine Jodeau est la présidente cette Commission. Les

⁶⁶ Article un de la loi sur les publications destinées à la jeunesse disponible sur le site legifrance, voir lien ci-dessous : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=46C90CB693A4EDEE3D96A38E47FF5C91.tpdila18v_1?idArticle=LEGIARTI000006421423&cidTexte=JORFTEXT000000878175&categorieLien=id&dateTexte=20110518

⁶⁷ Article deux de la loi du 16 juillet 1949 sur les publications jeunesse, consulté sur le site de legifrance, voir lien ci-dessous : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=46C90CB693A4EDEE3D96A38E47FF5C91.tpdila18v_1?idArticle=LEGIARTI000024039824&cidTexte=LEGITEXT000006068067&dateTexte=20150526

membres de la Commission sont des représentants des ministères, du Parlement français, des techniciens de la presse, des organismes d'éducation et des familles. La Commission compte aujourd'hui environ 29 membres. La Commission n'a qu'un rôle consultatif, elle est chargée de transmettre ses observations au garde des Sceaux. L'article 14 : « *s'intéresse plus particulièrement à la presse non destinée à l'enfance* ⁶⁸ ». On interdit de vendre à un enfant des publications de toute nature représentant un danger pour lui. Cette loi vise à protéger l'enfant d'une offre qui ne lui est pas destinée et qui révèle un contenu choquant. La loi ne sert pas uniquement à protéger les enfants. On l'utilise aussi pour empêcher certains ouvrages étrangers d'entrer sur le territoire français.

En effet, l'article 13 concerne les publications d'origine étrangère : « *L'importation pour la vente ou la distribution gratuite en France des publications destinées à la jeunesse ne répondant pas aux prescriptions de l'article 2 ci-dessus est prohibée à titre absolu* ⁶⁹. » Dans un article à propos la loi de 1949 sur les publications destinées à la jeunesse on peut lire l'analyse suivante : « *Enfin, le courant communiste se bat avant tout pour une loi qui permet de contrer « l'invasion » de la bande dessinée américaine et qui protège la création et la production française* ⁷⁰. » Par le biais de cette loi, on empêche les comics américains sur le territoire français à partir des années 1950. Les bibliothèques refusent les comics américains, notamment l'Heure Joyeuse. Les fonds qui font peur aux bibliothécaires ce sont les comics, ils sont donc proscrits de ces bibliothèques jeunesse dans une logique éducative.

La loi de 1949 sur les publications jeunesse connaît des révisions et s'adapte aux réalités de la société actuelle. Notamment l'article 2 où les termes de préjugés ethniques et sexistes ont été ajoutés lors d'une modification de la loi le 11 juillet 2010. Le terme paresse disparaît de l'article 2 avec la révision de la loi datant 19 mai 2011. En effet si on applique la loi avec le terme paresse dans l'article 2 : la Bande Dessinée *Gaston Lagaffe* pourrait être interdite aux enfants.

La loi du 16 juillet 1949 fait débat. Quelques affaires récentes montrent que la législation ne suffit pas toujours : certains parents se scandalisent de la présence, en secteur enfant, d'ouvrages qui

⁶⁸ DUBOIS R., « La loi du 16 juillet 1949 », *Enfance* tome 6, 1953, p. 439

⁶⁹ Article treize de la loi du 16 juillet 1949 sur les publications jeunesse, consulté sur le site de legifrance, voir lien ci-dessous :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=9755007B83795A771665D3EAC8C530DF.tpdila18v1?idArticle=LEGIARTI000006421435&cidTexte=JORFTEXT000000878175&categorieLien=id&dateTexte=20110518>

⁷⁰ POULAIN, Martine, « On tue à chaque page! ». *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], n° 4, 2000 [consulté le 4 mars 2015]. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2000-04-0143-012>>. ISSN 1292-8399.

ne tombent pas sous le coup de la loi. C'est le notamment le cas lors de l'affaire *Tous à poil*⁷¹, un album destiné aux enfants qui scandalise certains parents. Le Printemps français, groupe d'opposants radicaux au mariage homosexuel, s'étonne de le voir dans les bibliothèques. Les professionnels réagissent à cette affaire : « *Face à ce débat, les professionnels du livre (auteurs, bibliothécaires, libraires, éditeurs) se mobilisent contre cette censure qu'ils jugent inappropriée. Les livres ne doivent pas devenir un instrument de manœuvre politique, ni être bannis des bibliothèques ; « Laissons-les avec confiance à leurs lecteurs, ils sont entre de bonnes mains ! », défend Hélène Wadowski, présidente du groupe Jeunesse du SNE (Syndicat National de l'Édition)*⁷². » Il faut rappeler qu'avant que les ouvrages soient répertoriés et publiés en jeunesse, les ouvrages sont soumis à la Commission qui vérifie que l'œuvre est conforme à la loi sur les publications destinées à la jeunesse. D'autres affaires ont éclaté autour de livres pour enfants, *Tango a deux papas, et pourquoi pas ?*, *La princesse qui n'aimait pas les princes*, *Jean a deux mamans*, ... D'une part certains se scandalisent d'ouvrage en secteur jeunesse ne tombant pas sous le coup de la loi. D'autre part quelques personnes estiment que la loi du 16 juillet 1949 doit être abrogée : « *Si interdit de livre il doit y avoir, c'est, dans un régime démocratique, à la justice d'en décider, après procès public contradictoire. En aucun cas, à un ministère de l'Intérieur. Il faut donc abroger d'urgence la loi du 16 juillet 1949*⁷³. » Madame Martine Poulain, l'auteur de cet argument estime que ce n'est pas à une Commission de réguler les ouvrages pour la jeunesse.

La loi du 16 juillet 1949, sert à protéger la jeunesse en surveillant les publications qui lui sont destinées. Cependant des personnes ne comprennent pas pourquoi certains ouvrages se retrouvent en secteur jeunesse dans les bibliothèques, référence à l'affaire *Tous à poil*. Ils sont scandalisés que ces ouvrages ne tombent pas sous le coup de la loi. D'autres s'insurgent, en estimant que la Commission joue un rôle de censure et étant dans un pays démocratique cela n'est concevable, il faut abroger cette loi. Ici, on s'intéresse à ce qui lit la jeunesse car on pense que ses lectures contribuent à former son avenir d'adulte et de citoyen.

⁷¹ Livre écrit par FRANEK, Claire

⁷² LOLLIOZ, Marie-Charlotte, « Littérature jeunesse et censure », 30 mai 2014, article disponible sur le site : <http://mondedulivre.hypotheses.org/2097>

⁷³ POULAIN, Martine « On tue à chaque page! ». Bulletin des bibliothèques de France [en ligne], n° 4, 2000 [consulté le 4 mars 2015]. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2000-04-0143-012>>. ISSN 1292-8399.

2) Les collections jeunesse

Au XXI^{ème} siècle, il existe une grande variété éditoriale pour la jeunesse. Cependant on constate un repli dans ce secteur en 2013 selon le Syndicat national de l'édition : « *Après plusieurs années de croissance soutenue, ce secteur a connu en 2013 un repli de 3.4 en valeur et de 4.1% en volume. La catégorie éveil et petite enfance était toujours en essor (+7.4% en valeur) alors que la catégorie fiction jeunesse (150.4 millions d'euros) reculait fortement, ce qui peut s'expliquer par la fin de cycle de grands succès éditoriaux*⁷⁴. » Pour l'édition jeunesse, on distingue deux grandes catégories parmi les éditeurs proposant des collections jeunesse : ceux qui sont uniquement spécialisés dans ce domaine (ex Les éditions Grenouille) et ceux qui ont des collections spécifiques à la jeunesse mais ces dernières ne représentent pas tout leur domaine d'activité (ex L'éditeur Gallimard lance Folio Junior et Gallimard jeunesse). Les collections développées par les éditeurs s'adaptent à différents âges de la jeunesse, par exemple : *Scripto* est une collection pour les adolescents développée par l'éditeur Gallimard. On retrouve ces collections au sein des médiathèques. Celles-ci font l'acquisition de différents ouvrages et de différents supports pour ce public jeune. Face à cette diversité éditoriale et au montant du budget qui est alloué, les bibliothécaires sont obligés de faire une forte sélection dans la masse de ce qui est proposé. Quelles sont les collections que proposent ces médiathèques à leur jeune public ?

Les acquisitions en bibliothèque que ce soit pour le secteur jeunesse ou le secteur adulte sont soumises à un budget. Pour mieux comprendre l'espace jeunesse j'ai créé à un questionnaire (voir annexe 5 p 67), n'ayant pas eu de réponse à la question concernant le budget accordé au secteur jeunesse et au secteur adulte, je n'ai pas pu analyser la part que représente le budget alloué à ce secteur par rapport au secteur adulte. Les bibliothécaires sont confrontés à une difficulté : quels ouvrages choisir face à cette diversité éditoriale pour la jeunesse ? Dans le livre *Lectures, livres et bibliothèques pour enfant*⁷⁵, un paragraphe est consacré à la question de la sélection d'ouvrages pour les tout-petits. Dans ce paragraphe une bibliothécaire, travaillant en espace jeunesse, souligne qu'il faut d'abord connaître la production et que grâce à cette connaissance on va pouvoir sélectionner les ouvrages. En effet, les bibliothécaires lors des acquisitions peuvent s'aider de la littérature professionnelle pour faire leurs acquisitions. Il existe des revues spécialisées notamment dans l'édition jeunesse : *La revue des livres pour enfants*, *NVL (Nous voulons lire)* et *Citrouille...* Une autre ressemblance, concernant les acquisitions jeunesse et adulte, porte sur la sélection, doit-

⁷⁴ Chiffre sur l'édition jeunesse pour 2013 en France disponible sur le site : <http://www.sne.fr/ledition-jeunesse-en-france/> (consulté le 4 mai 2015)

⁷⁵ PARMEGIANI Claude-Anne dir, *Lectures, Livres et bibliothèques pour enfants*, op. cit. p. 134-135.

on acquérir des séries à succès et des best-sellers ou privilégier des ouvrages ayant moins de résonance médiatique, aucune bibliothèque ne peut acheter toutes les nouveautés. Il faut donc faire des choix, cependant l'acquisition de séries appréciées par les enfants comme les *Max et Lili* ou la *Cabane magique*... et par les adolescents comme les ouvrages fantasy et la science-fiction, semble incontournable. Plusieurs données sont à prendre en compte quand on veut faire des acquisitions : le budget, la surface de la bibliothèque, la politique documentaire... Toutes ces données sont valables pour les acquisitions en secteur jeunesse et en secteur adulte mais il existe une différence pour les acquisitions en secteur jeunesse on doit tenir compte de l'âge des différents lecteurs.

Lorsque les bibliothécaires font des acquisitions pour l'espace jeunesse, il faut penser à l'âge du lecteur. Contrairement aux adultes, les acquisitions jeunesse demandent une réflexion sur l'âge du lecteur. Même si aujourd'hui, les éditeurs ont des collections spécifiques à la jeunesse pour lesquelles ils définissent une tranche d'âge, certains livres sont à la limite de plusieurs secteurs de la bibliothèque. Par exemple : A la médiathèque Lisa Bresner, la saga Harry Potter est dans l'espace jeune mais elle pourrait toute aussi bien être dans l'espace adolescent. Quand les bibliothécaires sont confrontés à ce problème de livre entre deux âges, quelles solutions peuvent être envisagées ? Les bibliothécaires doivent ils choisir d'acquérir deux ouvrages et en mettre un dans chaque secteur ou alors acheter un seul ouvrage et de le mettre dans le secteur qui leur semble le plus judicieux. Certains documents que l'on acquière, notamment les revues pour la jeunesse, sont plus faciles à choisir et à répartir selon les âges. En effet, sur ces revues est indiquée la tranche d'âge à laquelle celles-ci sont destinées. Par exemple la revue *Toboggan* est destinée aux enfants âgés entre 5 et 8 ans. Au niveau des acquisitions de revues, on observe une continuité. Par exemple, on a la revue *Mes premiers j'aime lire* et ensuite *J'aime lire*. Généralement quand la bibliothèque a une revue et que celle-ci est adaptée à différents âges, elle est abonnée à ces revues afin d'assurer la continuité : Exemple *Géo ado*, et la revue *Géo* pour les adultes. Pour la politique d'acquisition concernant les revues, on s'aperçoit que les médiathèques tiennent compte à la fois du secteur jeunesse et du secteur adulte dans une logique de continuité. Au niveau des revues jeunesse, une spécificité est à relever : la bibliothèque Ormédo propose des revues interactives telles que les *Tobliclic* et les *Mobiclic*. Cela montre une évolution progressive des ressources à disposition de la jeunesse. En restant dans cette même optique d'âge, on constate que les bibliothèques développent deux niveaux d'âge pour les albums. En effet, les médiathèques acquièrent des albums bébés et des albums pour des enfants plus grands. Cette apparition d'albums pour les bébés est à mettre en relation avec l'abaissement de l'âge d'inscription au prêt dès la naissance ou dès le premier anniversaire de l'enfant. Concernant l'acquisition des albums dans les trois médiathèques de mon étude de cas

aucune ne propose d'album numérique. Est-ce dû à un problème de budget ou à une logique d'acquisition ?

Les bibliothécaires font aussi l'acquisition de nouveaux supports pour l'espace jeunesse, comme les DVD et les jeux-vidéo. Lors de ces acquisitions, on prend en compte aussi l'âge or il existe des classifications pour ces deux supports en fonction de l'âge. Pour les DVD on peut y lire : interdit aux moins de 12 ans, 16 ans et 18 ans. Les médiathèques tiennent compte de ces avertissements et même créent de nouvelles alertes : déconseillé aux moins de 10 ans. Certaines médiathèques décident de faire un fonds DVD enfant et un fonds DVD adulte, c'est le cas de la médiathèque Ormédo. La médiathèque Lisa Bresner a un fonds DVD jeunesse, un fonds DVD ado et un fonds DVD adulte. Quand les bibliothécaires font l'acquisition de DVD, il y a la frontière des âges qui rentre en compte et celle-ci est plus ou moins floue. Le fait de créer des différents fonds en fonction des publics engendre une réflexion sur l'âge. La médiathèque Gao Xingjian est la seule à proposer l'emprunt de jeux-vidéo au sein du département. Les jeux-vidéo ont eux aussi leur propre classification appelée PEGI (Pan-European Game Information). Par exemple une médiathèque qui fait l'acquisition d'un jeu-vidéo avec marqué PEGI 3, ce document n'est accessible que pour les + de 3 ans. Les bibliothèques tiennent compte de ces classifications.

Les politiques d'acquisition dans le secteur jeunesse et adulte se ressemblent : elles doivent tenir compte d'un budget, de l'espace disponible dans la bibliothèque et de la politique documentaire. Cependant on observe une différence, pour les acquisitions à destination de l'espace jeunesse en effet on doit tenir davantage compte de l'âge en raison de maturité différente entre 0 et 17 ans. Cette observation est aussi visible dans l'emplacement des collections au sein des médiathèques.

3) L'emplacement des collections jeunesse au sein des médiathèques

Toutes les collections à destination de la jeunesse ne sont pas forcément situées dans l'espace jeunesse, en effet certaines collections pour la jeunesse sont en dehors de cet espace et dispersées au sein de l'espace public en bibliothèque. C'est le cas notamment des DVD, jeux-vidéo, jeux de société, des bandes dessinées, des mangas, des revues et des documentaires. Ces collections jeunesse sont regroupées avec des collections adultes et réparties en raison de la nature du document d'où des espaces différenciés : vidéothèque, discothèque, ludothèque, mangathèque et bédéthèque. Chaque espace possède deux fonds : l'un pour la jeunesse et l'autre pour les adultes,

ceux-ci se distinguent par une signalétique différente. Cependant, il y a plusieurs aménagements de l'espace en bibliothèque.

Les trois médiathèques étudiées développent deux logiques spatiales différentes pour les mangas et Bandes dessinées. Pour la bibliothèque Ormédo, la bédéthèque se trouve à l'entrée de celle-ci cependant le fonds jeunesse est séparé du fonds adulte, cette organisation est identique pour la mangathèque et la vidéothèque. Ces espaces mettent en valeur ces documents et cette organisation contribue à valoriser le livre au sein même de l'espace jeunesse. Par contre dans la médiathèque Lisa Bresner, les mangas et Bandes dessinées jeunes sont dans l'espace jeune et adolescent mais pas les DVD. C'est aussi le cas pour la médiathèque Gao Xingjian. Cette autre logique spatiale à Lisa Bresner et à Gao Xingjian contribue aussi à valoriser le livre dans l'espace jeunesse car les DVD restent en dehors de cet espace. Dans cette même idée, les jeux-vidéo destinées à la jeunesse dans la médiathèque Gao Xingjian sont aussi en dehors de l'espace jeunesse.

Pour les revues, les trois médiathèques développent trois logiques spatiales différentes. A Ormédo, seules les revues enfants sont dans l'espace jeunesse, les revues pour les adolescents sont regroupées avec les revues adultes. A Lisa Bresner, les revues jeunesse sont classées en trois groupes : les revues concernant les plus petits (0-6 ans), les revues jeunes (6-11 ans) les revues pour les adolescents (11-17 ans). De plus ces revues sont réparties au sein de l'espace de cette médiathèque. Le premier groupe de revues se trouve au sein même de l'espace petite enfance. Le deuxième ensemble de revues se situe à l'entrée de la médiathèque et non à côté de l'espace jeune. Le dernier groupe de revues se positionne dans l'espace adolescent. A Gao Xingjian, la décision a été prise de regrouper toutes les revues au même endroit y compris les revues adultes. Il est intéressant d'observer la localisation des revues dans ces trois établissements. En effet, on constate que la médiathèque Lisa Bresner opte pour une segmentation des âges plus marquée afin d'aider et d'orienter le choix de lecture des jeunes. Alors que Gao Xingjian décide de rassembler tout en un seul lieu, est-ce par manque de place ou d'une logique spatiale bien définie ? Ceci reste une interrogation en l'absence de réponse de cette médiathèque à mon questionnement. Les emplacements ainsi définis dans l'espace aident le lecteur à se repérer cependant on oriente, délibérément ou pas, leur choix : par exemple la segmentation très marquée de l'organisation des revues à Lisa Bresner limite l'exploration du jeune lecteur à des revues de sa tranche d'âge.

En ce qui concerne les collections documentaires jeunesse et adulte sont au même endroit à quelques exceptions près. A la médiathèque Lisa Bresner, les documentaires pour les tout-petits se trouvent au sein même de l'espace qui leur est consacré. Le reste des documentaires est regroupé au

même endroit. A la médiathèque Gao Xingjian, les documentaires jeunes et adultes sont aussi regroupés à un même endroit. L'emplacement des documentaires jeunesse, animaliers et ceux ayant pour sujet la nature, est au sein même de l'espace jeunesse dans la bibliothèque Ormédo. Cependant cette situation spatiale résulte d'un changement effectué en janvier 2015, au préalable ils étaient classés avec l'ensemble des documentaires. Le but de cette opération est de valoriser ces documentaires spécifiques et de permettre l'augmentation des prêts sur ces ouvrages. Pour l'instant aucune enquête statistique n'a été faite afin de connaître le résultat de ce changement. Lors d'une interview un membre du personnel a dit : « Il est encore trop tôt pour faire des statistiques. Cependant on observe lors du rangement de ces ouvrages que l'emprunt des documentaires animaliers fonctionne mieux⁷⁶ ». Comme pour les revues, on constate une segmentation plus ou moins marquée au niveau des collections documentaires. La médiathèque Lisa Bresner étant celle qui segmente spatialement plus ces collections en fonction des âges que les deux autres médiathèques.

On peut encore parler d'espace jeunesse malgré qu'une partie des collections soit dispersée dans d'autres espaces. Ce qui fait le cœur des collections en secteur jeunesse ce sont les livres : les albums, les livres CD, les premières lectures, les romans. Cependant, il y a d'autres collections jeunesse mais celles-ci sont placées en dehors cet espace. En effet, on parle bien d'espace jeunesse avant l'arrivée de nouveaux supports dans les médiathèques. Ce sont ces nouveaux supports qui ont créé une organisation en fonction de la nature du document et donne des espaces comme la discothèque, la vidéothèque, bédéthèque et mangathèque. La création de ces espaces dans lesquels il y a des collections jeunesse ne remet pas en cause l'espace jeunesse. Dans cette organisation spatiale de l'espace jeunesse la signalétique a un rôle déterminant.

4) La signalétique : visibilité des collections

La signalétique est un enjeu important pour les bibliothèques. Elle permet aux usagers de se repérer dans l'espace et d'indiquer où se trouvent les collections. Le libre accès aux collections dans les bibliothèques oblige à développer la signalétique. La signalétique dans le secteur adulte se situe sur les étagères. Dans les trois médiathèques de l'étude de cas, la signalétique est colorée dans l'espace jeunesse, cela attire plus facilement le regard des usagers. Ce choix coloré est certes une façon d'attirer le regard, est-ce un choix pensé uniquement pour les jeunes ? Oui et non, on tient

⁷⁶ Annexe 6 : Interview 1 à Ormédo p. 69

compte de l'attraction de la couleur chez les plus jeunes usagers mais il ne faut pas oublier que la signalétique est aussi écrite. La couleur au niveau de la signalétique permet d'attirer le regard en particulier chez l'enfant ne sachant pas lire. Il y a des couleurs différentes sur les reliures selon le contenu du document, le CARD le faisait déjà. Aujourd'hui certaines médiathèques choisissent des couleurs différentes en fonction des fonds et non en fonction du contenu des documents. La signalétique écrite sert aux adultes et aux jeunes sachant lire.

Dans ces trois médiathèques de l'étude de cas, la signalétique pour les collections se situe sur le mobilier que ce soit dans l'espace adulte ou l'espace jeunesse. Cependant la signalétique jeunesse a pour particularité d'être plus développée ayant un public où l'on fait tenir compte des tranches d'âges. La signalétique concernant les collections jeunesse est avant tout écrite sur les bacs et sur les étagères. On peut y lire sur les bacs les termes : albums tout-petits et albums. Sur les étagères des collections jeunesse figurent les termes : romans jeunes, romans adolescents, mangas jeunes. Parfois même le genre du livre est indiqué : policier, science-fiction, fantasy... Il existe aussi l'association du genre littéraire du livre avec le destinataire de la collection, en voici un cas concret : Policiers jeunes, Policiers ados, Fantasy et SF ados.

La signalétique décrit les collections en se référant au classement. Par exemple les policiers portent une étiquette orange à la médiathèque Ormédo. Donc toute la signalétique concernant les policiers est orange que ce soit pour l'espace jeunesse et l'espace adulte. La seule chose qui change entre les sections, c'est la dénomination de public sur les étagères : jeunes, adolescents, adultes. La médiathèque Lisa Bresner possède la signalétique la plus « développée » en particulier dans l'espace dédié aux tout-petits. En effet, sur chaque bac ou étagère est indiqué le nom des collections en orange : livres-CD, documentaires pour les tout-petits, albums, premières lectures. Cette signalétique plus développée peut être expliquée par la disposition du mobilier au sein des espaces. Prenons le cas de l'espace dédié à la petite enfance à Ormédo les albums jeunesse sont au centre de l'espace donc plus visibles alors qu'à Lisa Bresner les albums jeunesse sont contre le mur d'où la nécessité d'attirer le regard du lecteur. On peut en déduire qu'en fonction de la visibilité des collections, la signalétique est plus ou moins nécessaire, elle doit être visible et compréhensible par les usagers. Cependant des choix doivent être effectués afin qu'elle ne devienne pas trop abondante et donc incompréhensible pour les usagers.

Puis la signalétique se développe sur les murs, celle-ci désigne les grands espaces de la bibliothèque : l'espace jeunesse, l'espace documentaire, l'espace cinéma (indique l'emplacement des DVD)... Dans la médiathèque Lisa Bresner, la signalétique est aussi présente sur les piliers qui soutiennent le bâtiment, on peut y lire les mots écrits en noir: documentaire, cinéma... A la

médiathèque Ormédo, la dénomination des espaces est visible sur les murs de la médiathèque : on peut y lire le grand salon, la bibliothèque, l'agora, le bistrot... On observe une différence entre la médiathèque Lisa Bresner et la médiathèque Ormédo, la couleur de la signalétique qui se développe sur les murs. En effet, à Lisa Bresner on opte pour une couleur moins vive (noir) alors qu'à Ormédo, il y a une nuance de couleur : l'espace jeunesse est indiquée avec couleur rose et le reste des espaces est indiquée avec une couleur beige.

La visibilité des collections ne se fait pas uniquement avec la signalétique. Elle passe aussi par le catalogue des médiathèques. Aucune de ces trois médiathèques n'a une interface de recherche spécifique pour le secteur jeunesse, certes les jeunes lecteurs n'utilisent pas souvent le catalogue. Parfois il le consulte pour savoir si la médiathèque possède un document et repérer dans quel espace il est classé. D'où l'intérêt d'adapter la présentation du catalogue à leurs besoins. Dans le catalogue, le jeune usager doit pouvoir trouver précisément où se situe l'ouvrage qu'il recherche. Les espaces indiqués par le catalogue doivent correspondre à la réalité des espaces physiques de la médiathèque. Pour mieux comprendre le raisonnement, voici l'exemple suivant : si un jeune cherche un livre par le biais du catalogue, est ce que le résultat de la recherche indique l'espace où se situe le document (dans l'espace jeunesse ou l'espace adolescent) ? Pour la médiathèque Ormédo, les documents adolescents ont été déplacés en janvier 2015 et mis en dehors de l'espace jeunesse. Si on consulte le catalogue en ligne et qu'on effectue une recherche sur un roman adolescent⁷⁷, on constate que l'ouvrage se trouve dans l'espace jeune⁷⁸ et non dans l'espace adolescent. La bibliothèque Ormédo n'a pas encore intégré ce changement dans son catalogue. (Voir annexe 11 p. 76). J'ai effectué la même recherche pour les deux autres médiathèques qui ont abouti à des résultats différents. Pour la médiathèque Gao Xingjian, on sait qu'il s'agit un roman pour un public jeunesse, cependant il n'y a aucune mention d'espace comme espace jeunesse ou espace adolescent. (Voir annexe 13 p.77) De plus aucune distinction n'est faite entre les romans jeunes et adolescents. L'astérisque sur les ouvrages jeunesse est le seul élément permettant de les différencier des ouvrages adultes. Pour la bibliothèque Lisa Bresner, on sait à qui s'adresse ce roman : aux adolescents et dans quel espace l'ouvrage se situe : « l'espace ado » (voir annexe 12 p 76). La localisation des collections par le biais des catalogues est plus ou moins mentionnée. Pour faciliter l'accès aux ouvrages, le catalogue doit tenir compte des réalités physiques des espaces : si

⁷⁷ J'ai choisi un livre susceptible d'être dans ces trois médiathèques et considéré comme un roman adolescent : il s'agit du roman de COLLINS, Suzanne, Hunger games, Paris, Pocket jeunesse, 2009

⁷⁸ Expression trouvée sur le site de la médiathèque désignant la section jeune

on a différents espaces dédiés à la jeunesse, on doit les retrouver dans le catalogue de la bibliothèque lorsqu'on cherche un document.

L'usager jeune est un enjeu, le fait de contrôler les publications destinées à la jeunesse par des lois, montre l'importance qu'attachent les politiques à celui-ci. Le jeune lecteur est le citoyen de demain. Cependant, certaines affaires montrent que la législation ne suffit pas toujours, des ouvrages présents dans le secteur enfant scandalisent des parents car ils ne tombent pas sous le coup de la loi du 16 juillet 1949. Les collections jeunesse sont adaptées à leur public. Dans cette continuité les bibliothèques s'adaptent aussi à ce public jeune par l'acquisition de ces collections, en créant un ou des espaces jeunes. Les bibliothèques adaptent leur signalétique en fonction de leur espace, de leurs collections, de leur public, la signalétique pour l'espace jeunesse étant plus colorée que pour le secteur adulte. La distinction entre espace jeunesse et espace adulte entre les médiathèques ne se fait pas uniquement au niveau des collections mais elle se fait aussi au niveau du fonctionnement même de cet espace jeunesse.

C) Le fonctionnement de l'espace jeunesse

Pour mieux comprendre la spécificité de l'espace jeunesse, il faut s'intéresser à son fonctionnement et expliquer ce qui le différencie de l'espace adulte en bibliothèque. La spécificité de cet espace jeune au niveau du fonctionnement peut se résumer en trois grands points : les modalités d'inscription, les modalités d'emprunt, la classification et le classement des documents.

1) Modalités d'inscription

Avant de voir les modalités d'emprunt mises en place dans les trois bibliothèques de l'étude de cas, il faut s'intéresser aux modalités d'inscription des jeunes dans celles-ci. Dans tous les cas, l'un des deux parents doit être présent lors de l'inscription de leur(s) enfant(s) mais la présence de l'enfant n'est pas obligatoire lors de l'inscription. Cependant un adulte ne peut pas inscrire un autre adulte car il faut la signature du futur inscrit sur le formulaire et fournir des justificatifs personnels. L'abonnement est gratuit pour les enfants jusqu'à leur 18 ans dans les trois bibliothèques, si leurs parents résident dans la commune où se situent celles-ci. (Orvault, Nantes ou Saint Herblain). Des parents voulant inscrire leurs enfants dans une de ces trois bibliothèques mais ne résidant pas dans ces communes devront payer pour chaque abonnement enfant les tarifs suivants :

- A Lisa Bresner : les non-Nantais jusqu'à 18 ans payent soit 12 euros pour un an, soit 6 euros pour 6 mois
- A Gao Xingjian, les non-Herblinois de moins de 18 ans payent une cotisation annuelle 19,40 euros
- A Ormédo, les habitants des autres communes ayant moins de 18 ans payent 18 euros pour un abonnement d'un an

Un tarif plus faible voire la gratuité de l'abonnement pour les mineurs favorise l'inscription d'un jeune public en bibliothèque. Ce tarif attractif a un enjeu, inciter les parents à inscrire tous leurs enfants dans les bibliothèques municipales. D'autres tarifs spécifiques existent notamment pour les usagers adultes comme les bénéficiaires des minima sociaux : le RSA⁷⁹.

La bibliothèque Lisa Bresner est la seule à proposer un abonnement de 6 mois et d'un an pour les Nantais comme les non-Nantais. On note que la bibliothèque Ormédo se différencie en proposant le même tarif hors commune et ce quel que soit l'abonnement pris (adulte ou enfant). Alors que ces deux homologues doublent le prix des abonnements adultes hors communes. Cependant aucune des trois médiathèques n'indique à partir de quel âge on peut s'inscrire dans ces établissements. Peut-on inscrire un enfant avant un an ? Les conditions d'accès disponibles sur les sites internet des trois médiathèques n'indiquent pas si on peut inscrire un enfant avant son premier anniversaire. Elles indiquent le tarif des moins de 18 ans mais ne précisent pas si l'abonnement d'un enfant peut commencer dès sa naissance ou s'il faut attendre qu'il ait un an alors que dans la réalité l'inscription peut se faire dès la naissance de l'enfant.

Le prix n'est pas la seule différence pour l'inscription entre l'utilisateur jeune et adulte. Les pièces à fournir lors de l'inscription des mineurs diffèrent de celles des adultes sur un point. Il faut une autorisation parentale afin de pouvoir inscrire l'enfant dans une bibliothèque ou une médiathèque. Dans les médiathèques de mon étude de cas l'autorisation parentale est incluse directement en bas de la fiche d'inscription. Ce choix fait par les bibliothèques évite d'avoir plusieurs papiers d'inscription en fonction de l'utilisateur ce qui facilite l'inscription. Il est intéressant de se pencher sur les autorisations parentales des bibliothèques. Dans ces trois autorisations parentales, il est précisé que le choix des documents empruntés par les enfants relève de la seule responsabilité des parents. Des nuances sont à apporter dans la formulation de ces autorisations, à Lisa Bresner les postes de consultation d'Internet par les enfants relève aussi de la responsabilité parentale, à Ormédo il est explicitement recommandé que les plus jeunes enfants soient

⁷⁹ Revenu de Solidarité Active

accompagnés. (Voir le vocabulaire utilisé dans les annexes 14 à 16 page 78-80). L'inscription en bibliothèque est aussi facilitée par le biais d'internet où sont disponibles les feuilles d'inscription des trois médiathèques sur leurs sites respectifs. Dans le formulaire d'inscription aucune de ces médiathèques ne demande le nom de l'école fréquentée par l'enfant.

L'inscription de l'utilisateur jeunesse diffère sur quatre points par rapport à une inscription adulte. La première différence concerne le prix, la seconde la non-obligation de la présence de l'enfant lors de l'inscription, l'obligation de l'autorisation parentale pour s'inscrire en bibliothèque et l'enfant ne signe pas lors de son inscription pour affirmer son adhésion.

2) Modalités d'emprunt

Les collections sont soumises à des modalités d'emprunt (durée, nombre d'ouvrage), celles-ci varient en fonction des bibliothèques. Le public jeune a dans l'ensemble les mêmes modalités d'emprunt que les adultes. Cependant en fonction de l'âge du jeune usager les modalités des emprunts varient selon le règlement des médiathèques.

L'une des modalités d'emprunt est la durée du prêt. Les trois médiathèques de l'étude de cas n'ont pas la même durée de prêt. Pour les médiathèques Ormédo et Lisa Bresner la durée d'emprunt des documents est de 4 semaines au sein du réseau auxquelles elles appartiennent. La médiathèque Lisa Bresner propose un allongement de la durée d'emprunt pendant les vacances d'été (6 semaines) pour tous les usagers. A Gao Xingjian, l'abonnement permet d'emprunter 3 semaines des documents tout au long de l'année. La durée de prêt ne dépend pas forcément de la taille du réseau où se trouvent ces bibliothèques. Puisque Ormédo est au sein d'un réseau plus petit mais propose une durée d'emprunt équivalente à Lisa Bresner et supérieure à Gao Xingjian. La durée de prêt est la même pour tous les usagers. Le nombre de document qu'on peut emprunter varie selon l'importance du réseau des médiathèques : 10 documents par carte pour Ormédo, 15 pour Lisa Bresner et 20 pour Gao Xingjian soit 10 documents par support (livre, manga...). Cependant le nombre de document empruntable est le même pour tous les inscrits.

Deux autres modalités d'emprunt sont les mêmes pour tous les inscrits. Il s'agit des réservations et de l'allongement de la durée des emprunts. La politique étant la suivante, il est

possible de prolonger l'emprunt d'un ouvrage de quelques semaines supplémentaires⁸⁰ à condition que celui-ci ne soit pas réservé par un autre usager, qu'il n'y ait pas de retard bloquant la carte et que ce document n'ait pas été déjà prolongé. Le nombre de réservations accordé aux abonnés est le même pour tous. Les réservations et l'allongement de la durée de prêt ne varient pas selon l'âge de l'abonné. Cependant au niveau du prêt c'est sur la nature des documents qu'on constate des différences entre l'espace jeune et l'espace adulte.

Pour les médiathèques ayant des collections de DVD, on constate deux restrictions. L'une est la limitation à 2 DVD fiction pour tous les abonnés de Lisa Bresner. A Ormédo, une distinction est faite entre les enfants et les adultes : « Les prêts des DVD sont limités à 2 par carte adulte, 1 par carte enfant⁸¹ ». Une autre limitation d'âge liée à un autre support existe à Gao Xingjian, en effet l'accès aux jeux-vidéo au sein de cette médiathèque est régulé en fonction de l'âge de l'abonné. Les moins de 18 ans peuvent emprunter des jeux-vidéo sauf les jeux-vidéo PEGI 16-18 ans qui sont uniquement empruntables par des adultes. De plus, on ne peut emprunter qu'un seul jeu vidéo par carte indépendamment de l'âge de l'utilisateur.

Dans le règlement de la médiathèque Ormédo, on lit : « Une carte enfant ne permet pas d'emprunter (DVD, livre, magazine) pour les adultes⁸². » Sur le site de la médiathèque Lisa Bresner il est indiqué que les enfants de moins de 13 ans ont une carte qui permet uniquement d'emprunter des documents des fonds jeunesse. Dans ces deux cas, on a un âge charnière qui permet d'emprunter des documents adultes. Cet âge varie selon les médiathèques, 13 ans pour Lisa Bresner, 13-14 ans pour Ormédo (la frontière n'est pas clairement établie). Cependant la bibliothèque Gao Xingjian ne possède pas d'âge charnière, la logique de l'établissement étant que l'emprunt de document par les mineurs relève de la responsabilité des parents. Il n'existe pas un âge charnière uniformisé au niveau des bibliothèques municipales en France. Une des responsables d'une médiathèque tête de réseau souhaite abaisser cet âge charnière à 12 ans⁸³. Elle explique sa position en indiquant qu'il faut tenir compte de la réalité de notre société, les centres d'intérêts des jeunes ont évolué et ils s'orientent donc vers des documents adultes. Quant aux adultes ils peuvent emprunter tous les documents au sein des médiathèques de mon étude de cas. Cependant, cela

⁸⁰ La prolongation varie en fonction de la durée initiale d'emprunt dans ces trois médiathèques

⁸¹ Les magazines interactifs avec des dvd tels que les Toboclic (5-8ans) et Mobiclic (8-13 ans) ne sont pas considérés comme des DVD

⁸² Référence à l'article 8 du règlement de la médiathèque Ormédo

⁸³ Propos relevé lors d'un échange avec la responsable

évolue dans certaines médiathèques, des documents sont réservés aux enfants : par exemple les adultes ne peuvent pas emprunter les BD Enfants avec une carte Adulte.

Toutes ces informations (durée des emprunts et nombre de réservations...) sont accessibles sur le site internet de ces trois médiathèques mais quelle est la visibilité de ces informations pour les usagers de l'espace jeunesse ? Aucune de ses trois médiathèques ne propose un portail internet spécifique destiné à la jeunesse.⁸⁴ Il existe un règlement ou un guide de l'utilisateur qui est donné lors de leur inscription cependant les questions les plus récurrentes que posent les usagers de l'espace jeune concernent les conditions d'emprunt. On peut se demander si ces informations sont visibles auprès de ce public, à moins que les jeunes y prêtent moins attention.

Le dernier rapport sur les Français et la lecture⁸⁵ montre que les 15-24 ans n'empruntent pas en bibliothèque pour plusieurs raisons. Les trois premières qui arrivent en tête pour la tranche 15-24 ans sont : ils préfèrent les livres leur appartenant (76%), ils ont peur de rendre en retard les livres (50%) et la durée limitée du prêt est jugé trop contraignante (46%). On constate parmi ces trois raisons que deux font référence au prêt. Ce rapport va-t-il permettre d'ouvrir une réflexion sur un allongement de la durée de prêt en bibliothèque ? Doit-on adapter l'allongement du prêt pour les usagers comme on adapte la classification des ouvrages ?

Pour l'espace jeunesse, il n'y a pas de spécificité concernant la durée du prêt et les réservations qui sont les mêmes que celles accordées aux adultes. Là où réside la différence, c'est dans le choix des documents puisqu'on tient compte de l'âge du jeune usager. Il existe une autre différence au sein même des usagers de cet espace jeunesse. En effet, chez les usagers de l'espace jeunesse, on peut distinguer deux groupes, ceux qui peuvent seulement emprunter des documents jeunes et ceux qui ont accès aux documents de cet espace et à ceux de l'espace adulte. Dans le fonctionnement de l'espace jeunesse, il n'y a pas que les modalités d'emprunt où l'on fait des distinctions entre l'espace jeunesse et l'espace adulte, des distinctions sont faites notamment au niveau de la classification et des classements des ouvrages.

⁸⁴ La réflexion sur un portail d'accès différent pour les jeunes est de nouveau abordée dans la partie III C de ce mémoire.

⁸⁵ Les Français et la lecture, étude de mars 2015, effectuée par IPSOS à la demande CNL

3) Quelle classification et quels classements pour les collections jeunesse ?

Dans l'espace jeunesse, ce ne sont pas uniquement le mobilier et les collections qui sont adaptées au public : il y a aussi le classement. En bibliothèque on ne peut pas se passer de classement physique et de classification intellectuelle. La classification décimale Dewey est la plus usuelle dans les bibliothèques publiques françaises. A cette classification s'ajoute des classements. Dans la classification Dewey, la fiction est classée en 800, cependant les indices sont parfois longs. Il est donc beaucoup plus facile pour l'utilisateur de retrouver les romans selon le classement alphabétique par auteur. Souvent la lettre « R » pour roman précède les trois lettres du nom de l'auteur. De plus, certaines médiathèques choisissent de spécifier les genres littéraires sur la cote : la lettre « P » pour les romans policier, la lettre « F » pour la fantasy, et les lettres « SF » pour science-fiction et « B » pour biographie. Il existe aussi le classement selon les supports dans les médiathèques. On regroupe les documents selon leur nature : on regroupe les Bandes Dessinées au même endroit. Il en va de même pour les Mangas, les DVD et les jeux-vidéo. Ces classements précédemment cités sont d'usage dans les médiathèques pour le secteur adulte. Qu'en est-il du classement pour le secteur jeunesse ? Le classement doit-il être du même type pour les secteurs adulte et jeunesse ?

Ce paragraphe développe les classements que l'on retrouve à la fois dans le secteur jeunesse et à la fois dans le secteur adulte à quelques nuances près. Les romans jeunes et adolescents ont le même classement que ceux du secteur adulte c'est-à-dire le classement alphabétique par auteur. La médiathèque Gao Xingjian utilise ce classement mais il n'y a pas de distinction entre les romans jeunes et adolescents or cela ne facilite pas les recherches d'ouvrage dans cet espace jeunesse. Dans les médiathèques Lisa Bresner et Ormédo, on spécifie en plus les genres littéraires (Policier, Science-Fiction, Fantasy) sur la cote que ce soit pour le secteur jeunesse ou le secteur adulte. La seule différence selon les secteurs transparaît sur la cote. En effet : les lettres (RJ) désignent un roman pour les jeunes et un astérisque (R*) montre que l'ouvrage est destiné à un public adolescent. Ici, on adapte la cote en fonction du public pour savoir à qui s'adresse cet ouvrage et de manière à connaître dans quel espace l'ouvrage est rangé. Une autre particularité en secteur jeunesse, les albums sont aussi classés alphabétiquement par auteur mais seule la première lettre de l'auteur est indiquée sur l'album et non les trois premières lettres. Les albums enfants se situent dans des bacs, la signalétique de ces documents se fait sur des intercalaires en plexiglas sur lesquels sont notées les 26 lettres de l'alphabet. L'album enfant ayant uniquement la première lettre de l'auteur, les enfants peuvent ranger les albums uniquement en connaissant leur alphabet. Ce système favorise le développement de leur autonomie au sein des médiathèques. Les premières lectures sont aussi classées avec ce système alphabétique avec la première lettre de l'auteur. On remarque que donc

l'adaptation du classement alphabétique par auteur pour les plus jeunes usagers de l'espace jeunesse. Les autres usagers de l'espace jeunesse ont le même classement que le secteur adulte. En ce qui concerne leur organisation physique les premières lectures sont rangées ensemble et non éparpillées parmi la collection jeune, ces bibliothèques mettent donc en valeur les premières lectures en les rassemblant dans un même endroit. En ce qui concerne les documentaires, la classification est la même (Dewey) quelque ce soit le secteur jeunesse ou adulte. Cependant des classements sont utilisés dans le secteur jeunesse et pas ou peu dans le secteur adulte.

Chaque bibliothèque de l'étude de terrain a son propre code couleur pour classer les ouvrages. Cette pratique est utilisée dans l'espace jeunesse comme dans l'espace adulte. La couleur n'a pas la même fonction selon les bibliothèques soit elle sert à distinguer un fonds propre, par exemple tous les livres du fonds adolescent ont une étiquette verte⁸⁶. Soit elle sert à différencier les genres, une couleur par genre ou sous genre littéraire, par exemple tous les romans policiers portent une étiquette orange⁸⁷ sur la tranche et cela quelle que soit la section jeune, adolescent, adulte. Dans tous les cas, la couleur permet aux lecteurs de retrouver le genre littéraire d'ouvrage qu'ils recherchent ou quel est le destinataire de cet ouvrage. Le code couleur permet la visibilité des collections, cette signalétique est facilement compréhensible pour tous les usagers. Cependant des classements sont utilisés dans le secteur jeunesse et pas ou peu dans le secteur adulte.

	La couleur des étiquettes				
	Médiathèque Lisa Bresner		Médiathèque Ormédo		Médiathèque Gao Xingjian
	Public jeune	Public ado	Public jeune	Public ado	Public jeunesse
Roman	Orange	Vert	Blanc	Blanc	Blanc
Policier	Orange	Vert	Orange	Orange	Blanc
SF et Fantasy	Orange	Vert	Bleu	Bleu	Blanc
Manga	Orange	Vert	Rouge	Rouge	Blanc

Tableau 1 : La couleur des étiquettes au sein des trois médiathèques selon les publics et les livres

Le classement par centre d'intérêt ou classement thématique (à ne pas confondre avec la classification Dewey qui est aussi thématique) se trouve de plus en plus dans l'espace jeunesse. La médiathèque Ormédo utilise ce classement. Il a été mis en place dans cette structure grâce à

⁸⁶ C'est le cas dans la médiathèque Lisa Bresner

⁸⁷ Dans le cas de la médiathèque Ormédo

l'initiative de la responsable de la bibliothèque et au travail d'une stagiaire. Ces deux bibliothécaires se sont inspirées d'un article de Soizik Jouin. (Voir tableau page suivante). Dans ce cas ce sont uniquement une partie des romans jeunes qui sont classés en fonction des centres d'intérêts. Les thèmes retenus sont au nombre de 7 selon la signalétique mise en place. (Voir Annexe 17 p.81) Cependant si l'on regarde les thématiques dans les bacs on en compte 8. La huitième étant « passion » on réunit sous cette thématique les romans ayant pour sujet le sport ou les loisirs. « Nous avons réduit le nombre de thématique car le nombre de couleurs de rubans pour la titreuse est limité », la responsable explique que son choix est réduit à cause d'un problème logistique. Sans ce problème matériel, un panel plus large de thématique aurait pu être envisagé. A l'origine, ce classement est introduit pour faciliter la recherche de livres par les enfants et les parents qui ne s'y retrouvent pas toujours avec le classement alphabétique. (Exemple concret : un enfant demande à un bibliothécaire un livre qui « fait rire », le classement par centre d'intérêt permet de l'orienter vers les ouvrages Humour.) Ce classement thématique a des aspects positifs : les enfants arrivent plus facilement à choisir leur lecture, les parents et le personnel peuvent les conseiller plus aisément. A l'inverse ce classement par thème rend difficile la recherche d'un ouvrage précis pour les usagers mais aussi pour les bibliothécaires (notamment dans le cas de la recherche d'une réservation). Lors d'une interview, l'un des bibliothécaires qui ne s'occupe pas du secteur jeunesse, m'a répondu que ce classement par centre d'intérêt permet au personnel qui connaît moins le fonds jeunesse de pouvoir conseiller plus aisément. La personne a même utilisé le mot « rassurant ». Parmi les cinq interviewés tous ont considéré que ce classement est dans l'ensemble plus pratique. Le classement par centre d'intérêt aide non seulement les jeunes usagers et leurs parents mais aussi les professionnels. Toutefois, il présente une limite au niveau de la recherche d'ouvrages spécifiques que ce soit par les usagers ou par le personnel de la médiathèque.

Sujets	Bibliothèques			
	Chaptal	Eaux-Vives	J,-J,-Rousseau	Ormédo
Histoires d'amitié	Cœur	Amitié	Amour	Amour Amitié
Histoires d'amour	Cœur	Amour	Amour	Amour Amitié
Histoires d'animaux	Animaux	Animaux	Animaux	Animaux nature
Romans d'aventures	Aventures	Aventure	Aventures	Aventures
Romans historiques	Histoire	Histoire	Histoire	Histoires/monde
Romans et nouvelle	Autres mondes	Etrange	Fantastique	Horreur/Fantastique
Romans de "fantasy"	Fantasy		Merveilleux	Fantastique
Science Fiction	Autres mondes	Sicence-Fiction	Sicence Fiction	
Romans drôles	Rire	Humour	Drôle	Humour
Romans de voyages ou se déroulant dans d'autres pays		Monde	Monde	Histoires/monde
Romans policiers	Policier	Policier	Policier	Policier
Romans évoquant des problèmes de société		Intolérance handicap maladie	Monde	Vécu
Romans évoquant des problèmes plus spécifique aux jeunes	Récit de vie	Vécu	Vécu	Vécu
Genre littéraire : nouvelles		Histoires courtes	Nouvelles	
Genre littéraire : saga		Saga		
Romans basé sur un sport ou un loisir		Loisirs		Passion

Tableau 2 : Sur le classement thématique en bibliothèque basé sur le tableau dans l'article de Soizik Jouin. Les bibliothèques Chaptal, Eaux-Vives et J-J Rousseau représente l'étude de Soizik Jouin. Ormédo s'est inspiré de cette étude pour créer ces propres thématiques.

Dans cette même médiathèque, il y a aussi un regroupement des centres d'intérêt au niveau des documentaires animaliers et des documentaires ayant pour sujet la nature et des loisirs. Ce regroupement facilite la recherche des ouvrages en fonction des centres d'intérêt de l'enfant. Des rubriques thématiques ont été créées : les dinosaures, les volcans et la géologie... Contrairement aux thématiques pour les romans jeunes celles pour les documentaires ne sont pas réduites à cause d'un souci matériel. En effet, les thématiques sont inscrites sur un matériau aimanté ce qui permet de les fixer sur les tiroirs métalliques, cette signalétique étant sur un support aimanté, elle peut être déplacée permettant ainsi de s'adapter à l'évolution des thèmes. Le reste des documentaires jeunesse est rangé avec les documentaires adultes. La médiathèque Ormédo a fait le choix de scinder sa collection documentaire jeunesse en deux. La partie des documentaires susceptible de connaître un plus grand succès chez les jeunes est au sein même de l'espace jeunesse. Par cette organisation physique, la bibliothèque souhaite mettre cette collection en valeur dans l'optique que celle-ci soit plus consultée et empruntée.

La médiathèque Lisa Bresner a opté pour un « double système de classement », la classification Dewey associée à des mots clés, qui est utilisé sur les documentaires à destination des tout-petits. Avant de continuer la réflexion sur ce classement, il faut noter que ces documentaires se

situent dans des bacs dans l'espace dédié aux plus jeunes. Pour les bibliothécaires la classification Dewey sert à ranger les documents à leur place à l'aide de l'indice Dewey. Cependant sur des intercalaires en plastique sont notés l'indice Dewey et des mots clés qui permettent aux parents ou aux enfants sachant lire de choisir un document plus aisément en fonction de leur centre d'intérêt. (Voir tableau sur la page suivante). Ce classement utilisé rencontre les mêmes problématiques et possède les mêmes attraits que l'on a pu constater précédemment dans le cas des documentaires de la médiathèque Ormédo. De même qu'à Ormédo, le reste des documentaires jeunes demeurent avec les documentaires adultes, cependant on peut les distinguer par une pastille de couleur qui les signale comme étant des documents jeunesse. On met valeur les documentaires pour les tout-petits à la médiathèque Lisa Bresner en les mettant dans l'espace dédié à ce public et en ayant une signalétique adaptée plus particulièrement à ce public. A l'inverse le reste des documentaires jeunesse est regroupé avec les documentaires adultes, même si la signalétique marque la distinction entre les documentaires jeunesse et adultes on peut se demander si la jeunesse va aller vers ces ouvrages et sortir ainsi de son espace.

Tableau 3 : Tableau reprenant des termes choisis par les bibliothécaires à la médiathèque Lisa Bresnet et qui sont associés aux indices de Dewey.

Classement Dewey et mots clés thématiques	
Indice Dewey	Mots clés associés
0 0 0	Alphabets, Formes
100	Pourquoi, Question
200	Religion, Croire, Dieu
300	Vie quotidienne
330	Métiers pompiers, vétérinaires
370	Ecole, maîtresse, devoirs
394	Noël
398	Princesses, Fées, Monstres, Dragons
500	Sciences
520	Espace, astronomie, étoiles
550	Météo, Temps, Saisons
550	Terre, Volcans, Montagnes, Eau
567	Dinosaures
610	Maladie, Corps Humain, Santé
620	Transports, Trains, Avion
630	Ferme, Agriculture
636	Animaux, Ferme
636	Animaux domestiques, chiens, chats
640	Nourriture, fruits, légumes, cuisine
700	Arts, Musées, Dessin
745	Bricolage, Loisirs créatifs
790	Loisirs, Cirque, Jouets
790	Sport, Danse, Musique
900	Chevaliers, Moyen-Âge, Châteaux-forts
900	Histoires, Pirates, Vikings
910	Géographie, Voyages

Le classement au sein de l'espace jeunesse est le même que celui des adultes pour les romans, les Bandes Dessinées, les mangas, les DVD, et les jeux-vidéo. La distinction entre le secteur jeunesse et le secteur adulte se fait soit par la couleur de la cote, soit par une indication concernant le public jeunesse sur la cote, cela concerne les romans, les Bandes Dessinées, les mangas. Or le classement alphabétique par auteur est simplifié pour le jeune public notamment pour les albums et les premières lectures. Le classement par centre d'intérêt est uniquement développé dans l'espace jeunesse pour les romans jeunes dans la médiathèque Ormédo et pour une partie des documentaires. Le reste des documentaires jeunesse est regroupé avec les documentaires adultes selon la classification Dewey.

L'espace jeunesse est différent de l'espace adulte par certains aspects : un mobilier adapté et des ouvrages spécifiques, la surveillance de la lecture jeunesse par le biais de la loi du 16 juillet 1949, ainsi qu'une segmentation des collections plus importante que chez les adultes qui tient compte de l'âge de l'utilisateur jeune. Certains aspects des conditions d'emprunt changent en fonction de l'âge de l'utilisateur jeune et de la nature du document. Par d'autres aspects, cet espace jeunesse ressemble à l'espace adulte en particulier au niveau du fonctionnement comme la durée de prêt et le nombre de réservation. En ce qui concerne le classement, des points communs se retrouvent dans le secteur jeunesse et le secteur adulte notamment au niveau des romans et des documentaires. Cependant certains classements ont été mis en place dans le secteur jeunesse afin de faciliter l'accès au document pour les enfants et pour les parents, en effet le classement par centres d'intérêt se développe dans l'espace jeunesse et non dans l'espace adulte. L'espace jeunesse en bibliothèque se différencie de l'espace adulte cependant il existe des points communs entre ces deux espaces, il n'y a donc pas de rupture entre ces deux espaces. L'espace jeunesse en bibliothèque n'est pas figé, il évolue constamment en particulier depuis ces dernières années.

